



Changement de statut étudiant à salarié

Par **mexicain01**, le **16/04/2013** à **10:17**

Bonjour,rnrnMa situation: rnJe suis un étudiant mexicain a l'ESC Dijon (Master en Commercialisation des Vins). J'ai une carte de séjour valable jusqu'au 6 aout 2013 et renouvelable jusqu'au fin decembre 2013 - fin du master). rnrnJ'avais un entretien, qui c'est passé tres bien, avec un entreprise dans le secteur du vin pour un poste d' Assistant de Ventes Export. Le poste est a pourvoir IMMEDIATEMENT (avant le 15 mai) en CDD de 6 mois. rnrnMes questions:rnrn1. Si l'entreprise me proposera un promesse d'embauche (CDD 6 mois), quelles sont mes option plus rapide pour faire le changement d'étudiant a salarie? Est-ce que le changement d'étudiant à l'APS (Autorisation Provisoire de Séjour) est une option ?rnrn2. Combien de temps ca prend pour faire les changements de statuts? Je dois reviens vers l'entreprise le plus vite possible pour être considéré pour le poste.rnrnMerci

Par **citoyenalpha**, le **18/04/2013** à **09:22**

Bonjourrnrnla carte mention salarié ne vous sera pas délivrée au vu du type du contrat de travail.rnrnVous devez demander une APS.rnrnRestant à votre disposition.